

Les avancées et les défis du réseau collégial en amélioration continue de la qualité

AQPC, 7 juin 2017

Véronique Dion, Marie-Alexandra Fortin, Murielle Lanciault,
Claudia Pilote et Sylvie Poiret

*Commission
d'évaluation
de l'enseignement
collégial*

Québec 



Plan de la présentation

1. La Commission et l'historique de ses travaux
2. Constats issus des travaux d'évaluation
3. Grandes tendances en matière d'assurance qualité
4. Perspectives : enjeux et défis
5. Conclusion
6. Période de questions



1.

La Commission et l'historique de ses travaux

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

◆ **Mission**

- **Contribuer** au développement de la qualité de l'enseignement collégial et en **témoigner**.

◆ **Finalité**

- Le développement d'une culture d'évaluation favorisant l'amélioration continue :
 - en reconnaissant l'autonomie des établissements;
 - en choisissant une approche collaborative.

Mandat de la Commission

- ◆ La mise en œuvre des programmes d'études;
- ◆ Les politiques d'évaluation des programmes d'études (PIEP) et leur application;
- ◆ Les politiques d'évaluation des apprentissages (PIEA) et leur application;
- ◆ La planification stratégique (cégeps);
- ◆ La planification liée à la réussite (cégeps et collèges privés subventionnés*).

* Optionnel, mais nécessaire pour l'obtention de l'aide financière

Portrait des établissements

TYPE D'ÉTABLISSEMENT	NOMBRE (mai 2017)
Publics	48
Privés subventionnés	21
Privés non subventionnés	35
Établissements gouvernementaux et universitaires	4
TOTAL	108

Le processus d'évaluation

- ◆ 2 types d'évaluation sont réalisés par la Commission :
 - Efficacité potentielle (évaluation des politiques et plans)
 - Efficacité réelle
 - Autoévaluation
 - Visites

- ◆ Les évaluations reposent sur :
 - des référentiels élaborés en consultation avec le milieu;
 - la publication de rapports d'évaluation accompagnés d'avis.

Les différentes opérations

Efficacité potentielle

2000-2004: 1ers plans de réussite

1993 – en continu: PIEA et PIEP

2004- en continu: Plans stratégiques et plans de réussite

1996

2000

2004

2008

2012

2016

1994-2008 : Évaluations de programmes

2010-2016: Application PIEP et programmes CPNS

1996-2000 : formation générale

2005-2012: Application des PIEA

2013- en cours : SAQC

1997 – 2002 : Application des PIEP

2007-2014: Évaluation plans de réussite et stratégiques

2015- en cours: Approche préalable

2000-2004 : Évaluation institutionnelle

2012- en cours: Approche intégrée

Efficacité réelle

Résultats globaux – 1993-2017

INDICATEUR	RÉSULTATS AU 31 MAI 2017
Nombre d'établissements évalués	151*
Nombre de politiques et plans évalués	1144
Nombre de rapports d'évaluation	2528 (1938 déf.)**
Nombre de recommandations émises	1820
Nombre de recommandations en vigueur	278

* Au fil des années, des collèges ont fermé et d'autres ont été créés. Le total des établissements évalués diffère donc du total des collèges existant actuellement (108).

** Y compris les rapports de suivi.

SAQC : Une nouvelle évaluation

- ◆ Un nouveau mode d'évaluation : l'audit;
- ◆ Une nouvelle façon de s'acquitter de son mandat;
- ◆ Évaluation : **systeme** vs objet unique;
- ◆ Calendrier : **cyclique** (selon une périodicité connue) vs ponctuel.

SAQC : Historique

- ◆ Mars 2013 : Lancement de l'opération
- ◆ Septembre 2014 : Début des visites (phase de validation)
- ◆ Janvier 2015 : Bilan de la phase de validation
- ◆ Mars 2016 : Bilan de la première année
- ◆ Mars 2017 : Bilan de la deuxième année
- ◆ Juin 2017 : Évaluation de 37/98 collèges (majorité de cégeps)



2. Constats issus des travaux d'évaluation

Programmes d'études

Avancées :

- ◆ Encadrement des travaux d'élaboration ou d'actualisation des programmes par des politiques institutionnelles (PIEP, PIGEP, etc.);
- ◆ Réalisation d'évaluations approfondies des programmes d'études régulières, rigoureuses et transparentes;
- ◆ Détermination des forces et des faiblesses des programmes évalués, prise en charge et suivi des résultats;

Programmes d'études (suite)

Avancées :

- ◆ Développement de systèmes d'information qui appuient les évaluations et le suivi des programmes;
- ◆ Mise œuvre de pratiques qui viennent appuyer la PIEP.

Programmes d'études (suite)

Défis :

- ◆ Mise en œuvre de la PIEP, et ce, dans tous ses aspects;
- ◆ Périodicité de la révision et de l'actualisation de la PIEP;
- ◆ Émergence d'une évaluation des programmes en continu.

Évaluation des apprentissages

Avancées :

- ◆ Présence de politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA) et les collèges en font des documents vivants;
- ◆ Mise en œuvre de pratiques qui veillent à la justice de l'évaluation des apprentissages.

Évaluation des apprentissages (suite)

Défis :

- ◆ Révision et actualisation des PIEA en fonction d'enjeux ponctuels plutôt que de l'évaluation de l'application de la politique;
- ◆ Pratiques variables reliées à l'évaluation sommative (EFC, ESP);
- ◆ Besoin de systématisation des mécanismes de gestion des plans de cours.

Planification stratégique et planification liée à la réussite

Avancées :

- ◆ Adoption de plans stratégiques et de plans de réussite pluriannuels ancrés dans la réalité des collèges;
- ◆ Présence d'un leadership institutionnel qui favorise la mise en œuvre de ces plans;
- ◆ Mécanismes de suivi qui permettent une reddition de comptes et une actualisation des plans.

Planification stratégique et planification liée à la réussite (suite)

Défis :

- ◆ L'absence de cibles au niveau des objectifs ne permet pas un suivi axé sur les résultats;
- ◆ L'actualisation des plans n'est pas systématique, mais plutôt ad hoc.



3. Grandes tendances en matière d'assurance qualité

La Commission maintient à jour son expertise

- ◆ Par les collaborations qu'elle entretient avec d'autres organismes d'assurance qualité;
- ◆ Par l'analyse de documents produits par d'autres agences d'évaluation;
- ◆ Par son système de veille stratégique sur l'assurance qualité en enseignement supérieur.

Les grandes tendances

- ◆ Amélioration continue de la qualité;
- ◆ Agences indépendantes;
- ◆ Approche institutionnelle;
- ◆ Processus d'évaluation similaire;
- ◆ Opération cyclique et récurrente;
- ◆ Instance décisionnelle variable;

Les grandes tendances (suite)

- ◆ Des partenariats ainsi que des réseaux d'agences se créent pour favoriser le partage d'expertise;
- ◆ Les agences se font elles-mêmes évaluer par un organisme externe, et ce, sur une base volontaire ou obligatoire selon les contextes...

Reconnaissance internationale

- ◆ Planification stratégique 2012-2017 de la Commission;
- ◆ Choix d'une agence pour la reconnaissance internationale : l'**INQAAHE**

(International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education)

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autorité palestinienne, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Canada, Chili, Chine, Colombie, Corée, Costa Rica, Croatie, Chypre, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis, Éthiopie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Ghana, Grèce, Guyana, Hong-Kong, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kosovo, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Lituanie, Macao, Malaisie, Maldives, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Namibie, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Samoa, Seychelles, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Taïwan, Thaïlande, Timor oriental, Trinité-et-Tobago, Tonga, Turquie, Viet Nam et Yémen.

Reconnaissance internationale (suite)

Mars 2016 :

Dépôt du rapport d'autoévaluation à l'INQAAHE.

Juin 2016 :

Visite du comité d'experts de l'INQAAHE.

Septembre 2016 :

Transmission du rapport préliminaire à la Commission.

Décembre 2016 :

Transmission du rapport définitif à la Commission.

Résultats de l'évaluation

Entièrement
conforme (8)

- LD 1- Gouvernance
- **LD 2- Ressources**
- **LD 4- Pouvoir déclaratoire**
- **LD 5- La relation entre l'agence et les établissements d'enseignement supérieur**
- **LD 6- Les exigences de l'agence pour l'appréciation**
- LD 7- Les exigences de l'agence concernant l'autoévaluation institutionnelle et la production du rapport
- LD 8- Évaluation de l'établissement ou du programme
- **LD 9- Les décisions**

Substantiellement
conforme (2)

- **LD 3- Assurance qualité de l'agence**
- LD 11- Les collaborations

Partiellement
conforme (2)

- LD 10- Les recours
- LD 12- L'enseignement supérieur transnational / transfrontalier

Non conforme (0)

Retombées sur le réseau collégial

- ◆ L'obtention de cette reconnaissance par l'INQAAHE positionne le Québec favorablement sur le plan mondial en la matière;
- ◆ Elle met en relief les progrès considérables réalisés par les collèges québécois;
- ◆ Le processus d'assurance qualité interne des collèges québécois, jumelé au regard externe porté par la Commission, constitue un modèle efficace pour favoriser l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial.

Consolidation de l'assurance qualité dans le réseau collégial

- ◆ Renforcer ses liens avec un certain nombre de parties prenantes;
- ◆ Impliquer davantage les étudiants;
- ◆ Accroître ses collaborations internationales avec d'autres agences;
- ◆ Développer de meilleurs mécanismes d'échange avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, les employeurs et les universités;
- ◆ Faire régulièrement l'objet d'un audit externe;
- ◆ Mettre en place un mécanisme permettant aux collègues d'exprimer leur point de vue de façon indépendante;
- ◆ Réfléchir aux façons d'intégrer la formation offerte à l'étranger dans ses méthodes d'évaluation.



4. Perspectives

À court terme, pour la Commission et les collèges

- ◆ Terminer le premier cycle de l'évaluation SAQC;
- ◆ 61 audits à réaliser;
- ◆ Déployer l'approche préalable pour les nouveaux collèges.

À moyen terme, possibilité de nouvelles structures :

- ◆ Adaptation requise pour la Commission et les collèges;
- ◆ Gestion du changement.

Enjeux et défis

- ◆ Plus de latitude pour les collèges dans l'élaboration de leurs programmes et une nouvelle responsabilité pour la Commission;
- ◆ La planification du 2^e cycle d'audits dans l'optique :
 - d'un allègement des pratiques et des processus;
 - du maintien de la rigueur et de la qualité des évaluations.

Assurance qualité externe

- ◆ Maintien de l'indépendance de la Commission si elle est intégrée à un Conseil des collèges;
- ◆ Ajustement possible du mandat de la Commission;
- ◆ Maintien des principes d'équité et d'équivalence entre les établissements dans le respect des particularités de chacun;

Assurance qualité externe (suite)

- ◆ Allègement des pratiques et des processus;
- ◆ Maintien de l'accréditation délivrée par l'INQAAHE;

Assurance qualité externe (suite)

- ◆ Accroissement du dialogue avec des représentants d'autres secteurs;
- ◆ Renforcement des liens avec les étudiants;
- ◆ Mise à profit des résultats des évaluations;
- ◆ Poursuite des activités de veille stratégique et intensification des collaborations internationales.

Assurance qualité interne

- ◆ Maintien des responsabilités institutionnelles en matière d'évaluation;
- ◆ Collaboration à la démarche d'allègement des processus et pratiques de la Commission;

Assurance qualité interne (suite)

- ◆ Appropriation éventuelle d'une nouvelle responsabilité au regard de la détermination d'objectifs et de standards additionnels (formation technique);
- ◆ Intensification des efforts pour assurer l'implication de tous les acteurs dans le processus d'audit (professeurs et étudiants);
- ◆ Révision et actualisation régulières des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes;

Assurance qualité interne (suite)

- ◆ Mise en œuvre de pratiques d'évaluation efficaces permettant l'amélioration continue de tous les programmes, y compris à la formation continue;
- ◆ Évaluation des programmes offerts en délocalisation;
- ◆ Meilleure prise en compte des critères de justice et d'équité dans l'évaluation des apprentissages;
- ◆ Amélioration des mécanismes d'évaluation du personnel.



5. Conclusion


Conclusion

L'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial repose sur :

- La complémentarité d'un regard externe et du processus d'assurance qualité interne des collèges;
- L'expertise développée au cours des deux dernières décennies;
- La collaboration et le dialogue constants entre tous les acteurs du réseau collégial.



6. Période de questions



**Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial
888, rue Saint-Jean, 4^e étage
Bureau 400
Québec (Québec) G1R 5H6**

**Téléphone : 418 643-9938
Télécopieur : 418 643-9019**

www.ceec.gouv.qc.ca

**Inscription bulletin de veille :
info@ceec.gouv.qc.ca**

Merci de
votre attention!

*Commission
d'évaluation
de l'enseignement
collégial*

Québec 